Demande d'eID

(adultes et enfants à partir de 12 ans)

Complétez ce formulaire EN MAJUSCULES et suivez les directives du poste consulaire où vous êtes inscrit(e). Vous devrez vous y rendre **en personne** – peut-être sur rendez-vous et/ou après avoir envoyé ce formulaire – pour faire enregistrer votre photo, vos empreintes digitales et votre signature.

1. Mes données personnelles

1. Nom :
   (de jeune fille pour les femmes mariées)
2. Prénom(s) :
3. Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
4. Titre de noblesse (si d'application) :
5. Date de naissance :
6. Lieu de naissance (+ pays) :
7. Nationalité : belge
8. Numéro de registre national (si connu) : ☐☐☐☐☐☐ - ☐☐☐ - ☐☐
9. Adresse (rue, numéro, code postal, commune, pays) :
10. Numéro de téléphone :
11. Adresse e-mail :

2. Mes choix (voir informations sur page 2)

1. Première langue eID : ☐ Français ☐ Néerlandais ☐ Allemand
2. Lorsque mon eID sera prête, je veux:
   - ☐ la retirer en personne
   - ☐ la faire retirer par un tiers ……

Mon eID sera détruite si elle n'a pas été retirée dans les 3 mois après sa livraison.

3. Raison de ma demande

- ☐ première demande d'eID
- ☐ eID actuelle (bientôt) périmée
- ☐ eID actuelle perdue
- ☐ eID actuelle volée. Dans ce cas, je joins le procès-verbal de la police à ma demande.
- ☐ autre raison : ……

4. Je suis informé(e) que

le traitement et la conservation des données à caractère personnel en vue de la délivrance des eID sont régis par la loi belge du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étrangers et aux documents de séjour et sont expliqués dans la rubrique « Déclaration de confidentialité », disponible sur le site du SPF Intérieur.

Date :	**Signature (à partir de 12 ans**) :**

** Un(e) Belge doit, conformément à la loi, demander lui(elle)-même son eID à partir de 12 ans.

Informations concernant votre demande d'eID

Retrait en personne ou par un tiers

→ **Si vous choisissez de retirer vous-même votre eID**, votre carte sera **activée** en votre présence. Vous pourrez à ce moment choisir votre code PIN.

→ **Si vous choisissez de faire retirer votre carte par un tiers**, cette personne recevra votre eID et son code d'activation, mais elle ne pourra pas activer votre carte. Pour l'activer plus tard, vous devrez vous présenter **en personne**, muni(e) de votre eID et du code d'activation, auprès de n'importe quel poste consulaire belge (sauf un consulat honoraire), ou de toute commune belge.

Carte activée ou non activée ?

Une carte **non activée** vous permet de vous identifier et de voyager, y compris en utilisant les e-gates.

Une carte **activée** vous permet en plus de vous identifier en ligne, notamment sur des sites gouvernementaux belges (p.ex : Tax-on-web, mypension), et de signer électroniquement des documents.

Fonctionnalité	**Carte non activée**	**Carte activée**
S'identifier	✓	✓
Voyager (y compris passer les e-gates)	✓	✓
S'identifier en ligne	✗	✓*
Signer électroniquement des documents	✗	✓**

* à partir de 12 ans
** à partir de 18 ans

Enregistrement de vos données biométriques dans un autre consulat de carrière belge que celui où vous êtes inscrit(e)

Si cela est plus pratique pour vous, vous pouvez faire enregistrer vos données biométriques (photo, empreintes digitales, signature) auprès d'un autre consulat de carrière belge.

Pour ce faire, veuillez envoyer par e-mail ce formulaire à votre consulat de carrière d'inscription afin d'en **demander l'autorisation**. En cas d'accord (le cas échéant après paiement préalable), vous pourrez effectuer l'enregistrement auprès du consulat de carrière choisi.

Dès que c'est fait, vous devrez ensuite en informer votre consulat de carrière d'inscription. Ce consulat de carrière peut alors faire produire l'eID et le document sera aussi livré à ce consulat.